

Décision

Générale

colonial

Décision n° 36-442-1933 Nominations. Promotions. Réintégritons. Affectations. Mutations.

n° 36-442-1933

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
4 septembre 1933

Numéro JO
n° 442 du 30/09/1933

Date du numéro
30 septembre 1933

TEXTE INTÉGRAL

4 septembre 1933. la décision du 5 février 1933. chargeant M. Lefrancois, commis principal de l'inscription maritime de la gérance de la Caisse des menues recettes du cercle de Djibouti a été rapportée. M. Bodi . adjoint principal de classe exceptionnelle des services civils, a été chargé, à titre provisoire, de la gérance de la Caisse des menues recettes du cercle de Djibouti, en remplacement de M. Lefrancois,. Il touchera, à ce titre. une indemnité mensuelle de 150 francs, imputable au chapitre 13 article 2 paragraphe 7 de l'exercice en cours et aura également droit à l'indemnité de responsabilité prévue pour cet emploi. La passation du service fera l'objet d'un procès-verbal en 4 exemplaires, soumis à l'approbation du chef de la colonie.